

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 25 MAI 2009, À 20H00, EN LA SALLE DE RÉUNION DES SERVICES TECHNIQUES, 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Marilyn Michel et France P. Labrecque ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin, Claude Bérubé et André Morisset, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gérard Schafroth.

Monsieur Denis Parent est absent.

Sont également présents le directeur général par intérim monsieur Daniel Desnoyers et la greffière Me Julie Waite.

---

#### **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

##### Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil le 22 mai 2009, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la loi.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité de la séance ayant été constatée, monsieur le maire Gérard Schafroth déclare ouverte la présente séance extraordinaire à 20h00.

#### **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TEL QUE DÉCRIT À L'AVIS DE CONVOCATION**

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Octroi du contrat pour la réalisation des travaux de bordure et de pavage – Secteur du verger Auclair (phase II) – Au plus soumissionnaire conforme
4. Demande du permis d'intervention – ministère des Transports du Québec - Travaux de chemisage des conduites d'aqueduc – Secteur des rues Prince-Edward et Riverview
5. Prolongation de la date limite pour la signature de l'acte de vente – Partie du lot 106-175 afin d'y implanter une garderie
6. Modifications des conditions de travail – Madame Maryse Boucher – Secrétaire intérimaire du greffe et de la direction générale
7. Période de questions
8. Levée de la séance

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres a été lancé conformément à la loi pour les travaux de bordure et de pavage dans le secteur du verger Auclair;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offres les soumissions suivantes ont été reçues:

<u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>PRIX SOUMIS</u>
• Entreprises C.R. Ménard inc.	128 091,78 \$
• Pavages Maska	148 950,79 \$
• Bricon Ltée	171 825,79 \$
• Daudi Pavage Excavation	210 570,46 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Pierre Tremblay, ingénieur, dans sa recommandation en date du 25 mai 2009 adressée à la greffière;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère France P. Labrecque :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park adjuge le contrat aux entreprises C.R. Ménard inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix de 128 091, 78 \$, taxes incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise.

**2009-05-196**

**DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC-  
TRAVAUX DE CHEMISAGE DES CONDUITES D'AQUEDUC – SECTEUR DES RUES PRINCE-  
EDWARD ET RIVERVIEW**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports du Québec accorde une permission de voirie annuelle pour les travaux de chemisage des conduites d'aqueduc;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Bérubé, appuyé par monsieur le conseiller André Morisset :

**QUE** le conseil municipal obtienne un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec afin de poursuivre la réalisation des travaux dans le secteur concerné;

**QUE** le directeur des travaux publics soit désigné pour signer les permis nécessaires.

**2009-05-197**

**PROLONGATION DE LA DATE LIMITE POUR LA SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE – PARTIE  
DU LOT 106-175 AFIN D'Y IMPLANTER UNE GARDERIE**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Martin Bouchard et madame Sandra Bouchard, ou une corporation à être formée par eux, ont soumis à la municipalité, le 11 septembre 2008, une offre d'achat pour l'acquisition d'une partie du lot 106-175 afin d'y implanter une garderie;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a accepté ladite offre d'achat, le 15 septembre 2008, par le biais de la résolution n° 2008-09-235;

**CONSIDÉRANT** que monsieur et madame Bouchard demandent au conseil municipal de permettre que la date limite pour la signature de l'acte de vente soit prolongée au 1<sup>er</sup> juillet 2009;

**CONSIDÉRANT** que monsieur et madame Bouchard s'engagent à verser la somme de 5 000 \$ au plus tard le 25 mai 2009 et la somme de 15 000 \$ au plus tard le 30 juin 2009 et ces sommes seront imputées au prix d'achat ;

**CONSIDÉRANT** toutefois que monsieur et madame Bouchard consentent à ce que le dépôt de la somme totale de 20 000 \$ ne leur soit pas remboursé par la Ville s'ils ne signent pas l'acte de vente le 1<sup>er</sup> juillet 2009 ;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère France P. Labrecque, appuyé par madame la conseillère Marilyn Michel:

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de monsieur et madame Bouchard aux conditions ci-haut énumérées.

**2009-05-198**

**MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL – MADAME MARYSE BOUCHER –  
SECRÉTAIRE INTÉRIMAIRE DU GREFFE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT** qu'il est rendu nécessaire d'affecter la secrétaire du maire et du greffe à de nouvelles fonctions au sein de la corporation municipale ;

**CONSIDÉRANT** que ce poste de secrétariat est vacant et que la Ville veut le modifier afin que la nouvelle employée temporaire attiré à ce poste, assume dorénavant les fonctions de secrétaire du greffe et de la direction générale ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a décidé de combler le poste intérimaire de secrétaire du greffe et de la direction générale en l'offrant à madame Maryse Boucher, qui est à l'emploi de la Ville depuis le 5 janvier 2009;

**CONSIDÉRANT** que la Ville offre une rémunération au taux horaire de 18,00 \$ à madame Boucher et ce, à compter du 20 mai 2009;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller André Morisset, appuyé par madame la conseillère Marilyn Michel :

**QUE** le conseil municipal accepte les modifications des conditions de travail ci-avant énumérées et fixe le salaire de madame Boucher à un taux horaire de 18,00 \$ et autorise le maire ou le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée pendant la période réservée aux questions.

**2009-05-199**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Bérubé, appuyé par madame la conseillère France P. Labrecque :

**QUE** la présente séance extraordinaire soit déclarée levée à 20 h 10.